

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue au 6, rue Mailloux à La Minerve, le mardi 11 septembre à 15 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 11 septembre 2018;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Suivi des soumissions pour le remplacement de trois ponceaux;
5. Suivi des soumissions pour la réfection de trottoirs et le pavage sur les chemins des Fondateurs et des Pionniers;
6. Production de matériel granulaire;
7. Position de la Municipalité pour la gestion des matières organiques;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mme la conseillère Ève Darmana et MM. les conseillers Marc Perras, Jacques Bissonnette, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Sauriol, ainsi que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Robert Charette, assistent à la séance.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings.

(1.)
2018.09.231

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Le quorum étant constaté, il est 15 h.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 11 septembre 2018 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2018.09.232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 septembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)

2018.09.233

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 150 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)

2018.09.234

SUIVI DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DE TROIS PONCEAUX

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2018-03, publié sur SEAO relativement au remplacement de trois ponceaux aux lacs Désert et Mulet;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 13 août 2018, à 10 h 15, deux (2) soumissions ont été reçues.

Soumissionnaires	Prix soumissionné
Nordmec Construction inc.	520 769,19 \$
9088-9569 Québec inc.	761 949,92 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumissionnés sont de beaucoup supérieurs aux coûts estimés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser toutes les soumissions reçues.

ADOPTÉE

(5)

2018.09.235

SUIVI DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS ET LE PAVAGE SUR LES CHEMINS DES FONDATEURS ET DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2018-04, publié sur SEAO relativement à la réfection des trottoirs et du pavage sur les chemins des pionniers et des Fondateurs;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 13 août 2018, à 10 h 30, quatre (4) soumissions ont été reçues.

Soumissionnaires	Prix soumissionné
Pavages Multipro	455 344,89 \$
Asphalte Bélanger inc.	462 712,29 \$
LEGD inc.	519 369,94 \$
Uniroc Construction inc.	522 474,46 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumissionnés sont de beaucoup supérieurs aux coûts estimés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser toutes les soumissions reçues et de procéder à un nouvel appel d'offres en 2019 pour ce même projet.

ADOPTÉE

(6)
2018.09.236

PRODUCTION DE MATÉRIEL GRANULAIRE

CONSIDÉRANT les besoins en gravier au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le roc disponible sur le terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir environ 10 000 tonnes de gravier si le roc était concassé au garage municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour effectuer les travaux de production de matériel granulaire (MG-20 et MG-56) à même le roc existant au garage municipal.

ADOPTÉE

(7)
2018.09.237

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la Municipalité de se joindre à l'appel d'offre regroupé pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240L et de mini-bacs de cuisine;

CONSIDÉRANT que la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), à l'effet de connaître les intentions des municipalités membres qui prévoient débiter la collecte des matières organiques en 2018 sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2017.02.038 adoptée à la séance ordinaire du 6 février 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'amender la résolution 2017.02.038 et de l'adopter comme suit :

QUE la municipalité de La Minerve avise la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de son intention de débiter la collecte des matières organiques dans la semaine du 10 septembre 2018 pour

200 unités d'occupation, et au cours de juin 2019 pour l'ensemble de son territoire

QUE la Municipalité se joigne à la commande de la MRC des Laurentides, prévue à l'automne 2018, découlant de l'appel d'offres regroupé de la MRC des Laurentides, publié à l'été 2017, pour commander 1 700 bacs bruns de 240L (sans barrure) et 1 720 mini-bacs de cuisine de 7L, et que le tout soit financé à même le budget 2019.

ADOPTÉE

(8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9)
2018.09.238 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 16 h 15.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière